Syndicat mixte du SCoTAM

Nombre de délégués en exercice au Comité syndical : 59
Délégués présents : 34
Absents : 25

Vote(s) pour : 34
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Pouvoir(s) : 0

Date de convocation : 24 janvier 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
Séance du 31 janvier 2024

⁂ ⁂ ⁂

Sous la présidence de Monsieur Henri HASSER, Président du Syndicat mixte
Secrétaire de séance :

Point n°2024-02-3101 : Adoption du procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 07 décembre 2023

Exposé des motifs

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement intérieur adopté par le Comité du Syndicat mixte chargé de l'élaboration et du suivi du SCoTAM le 21 octobre 2021 prévoyant que le procès-verbal de chaque séance de Comité syndical doit être adopté par l'assemblée délibérante,

VU le procès-verbal de la réunion de Comité syndical du 7 décembre 2023, transmis par courrier électronique le 16 janvier 2024, aux délégués titulaires et aux délégués suppléants présents, rendant compte des discussions et des délibérations conformément à la tenue de la séance,

CONSIDERANT qu'aucune observation n'a été émise sur ce procès-verbal,

Délibération

Le Bureau entendu,
Le Comité syndical, après en avoir délibéré,

ADOPTE le procès-verbal de la réunion de Comité syndical qui s'est tenue le 7 décembre 2023.

Pour extrait conforme
Metz, le 31 janvier 2024

Le Président
Monsieur Henri HASSER

Le ou la secrétaire de séance
Monsieur Denis BLOUET

Syndicat Mixte du SCOTAM